

FORMATION WETQI

2 JOURS POUR PARLER DE
L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ : ENJEUX,
PISTES DE SOLUTIONS, CRÉER ENSEMBLE
DES MOYENS D'ACTION

	Programme - 1er jour	Programme - 2ème jour
Matin	Accueil Présentation des participantes + présentation rapide du programme WETCI et de la formation Présentation de quelques femmes entrepreneures rencontrées lors du programme par Mylène et Calliope, à l'aide du e-book	Question posée aux participantes : Quelles solutions peuvent être appliquées pour faire face aux difficultés que nous avons identifiées hier ? En petits groupes, écrire sur des post-it (1 idée par post-it) des solutions possibles, en s'appuyant sur votre propre expérience Mettre d'un côté les solutions individuelles, de l'autre côté les solutions structurelles/collectives Chaque groupe présente ensuite ses résultats aux autres participantes + discussion et retours des formateur-ices Focus sur les solutions possibles : coopération et intrapreneuriat - Exemples de la France et de la Grèce
Après-midi	Question posée aux participantes : Quelles sont les difficultés rencontrées par les femmes entrepreneures ? En petits groupes, écrivez sur des post-it (1 idée par post-it) les difficultés que les femmes peuvent rencontrer dans leur carrière, en vous appuyant sur votre propre expérience. Chaque groupe présente ensuite ses résultats aux autres participantes + discussion et retours des formateur-ices.	Question posée aux participantes : comment puis-je utiliser ce dont nous avons parlé dans ma situation, ou pour aider d'autres femmes que je connais ? Qu'est-ce que j'aimerais savoir de plus sur le sujet de l'entrepreneuriat féminin qui pourrait être inclus dans une courte formation ? Clôture de la formation et remerciements

FORMATION WETOQ

FOCUS SUR LA COOPÉRATION ET L'INTRAPRENEURIAT : DÉFINITIONS ET EXEMPLES

COOPÉRATION

Pourquoi coopérer ?

La coopération peut être une solution aux défis évoqués par les femmes lors du programme WETCI : difficultés financières, équilibre entre vie personnelle et professionnelle, légitimité à créer une entreprise en tant que femme...

Et vous ? Qu'en pensez-vous ?



COOPÉRATION



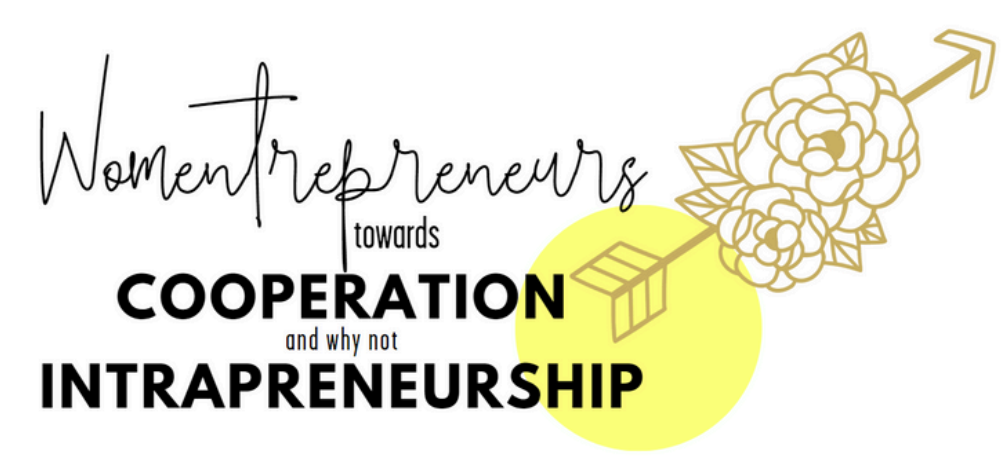
Il existe de nombreuses façons de coopérer, sans nécessairement créer une structure commune. Mais parfois, c'est pertinent ! Inspirons-nous de ce qui existe en France et en Grèce. Cela peut vous donner des idées pour explorer les possibilités dans votre pays, car chaque législation nationale et chaque statut juridique des entreprises sont différents !

EN FRANCE

IL EXISTE PLUSIEURS TYPES DE STRUCTURES JURIDIQUES COOPÉRATIVES. LES PLUS CONNUES ET UTILISÉES DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SONT :

- ASSOCIATION ;
- SCOP (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE OUVRIÈRE DE PRODUCTION) ;
- SCIC (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF).

VOYONS QUELLES SONT LEURS CARACTÉRISTIQUES, LEURS FORCES ET LEURS DIFFÉRENCES !



COOPÉRATION

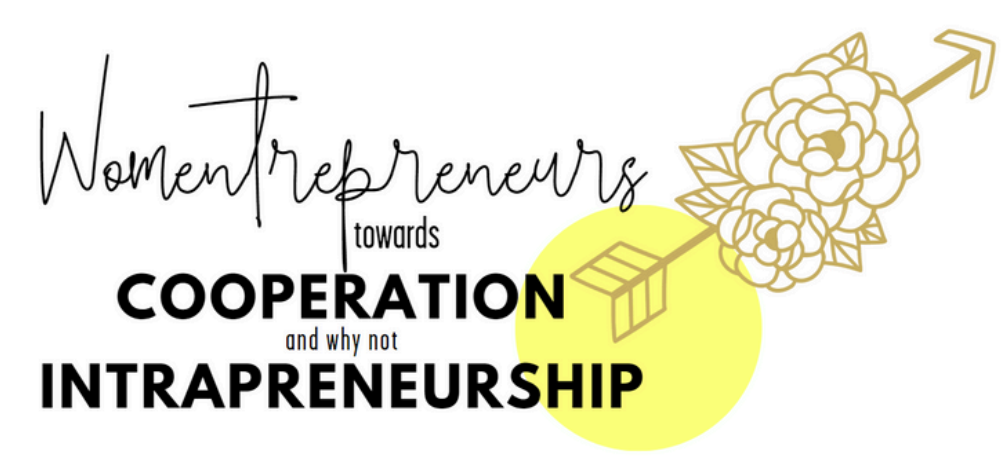


Association

Historiquement, ce n'était pas vraiment une forme juridique d'entreprise. Mais depuis 40 ans, et principalement dans le secteur du travail social, elle en est devenue une. Cependant, comme elle n'était pas destinée à l'être, elle présente plusieurs particularités :

- N'appartient pas aux salarié-es : dirigé par des administrateurs bénévoles.
- Permet de rassembler beaucoup de gens qui soutiennent l'idée, mais ils ne viennent pas pour l'argent car elle n'est pas destinée à faire du profit (seuls les employés sont payés, ils ne sont pas des « investisseurs » et ils ne peuvent pas faire de profit sur l'activité).
- Une association peut avoir 0 employés et fonctionner uniquement avec des bénévoles !

Exemple : ESS'PRance, Rich'ESS, Intercultura, Odyssee



**Co-funded by
the European Union**

COOPÉRATION

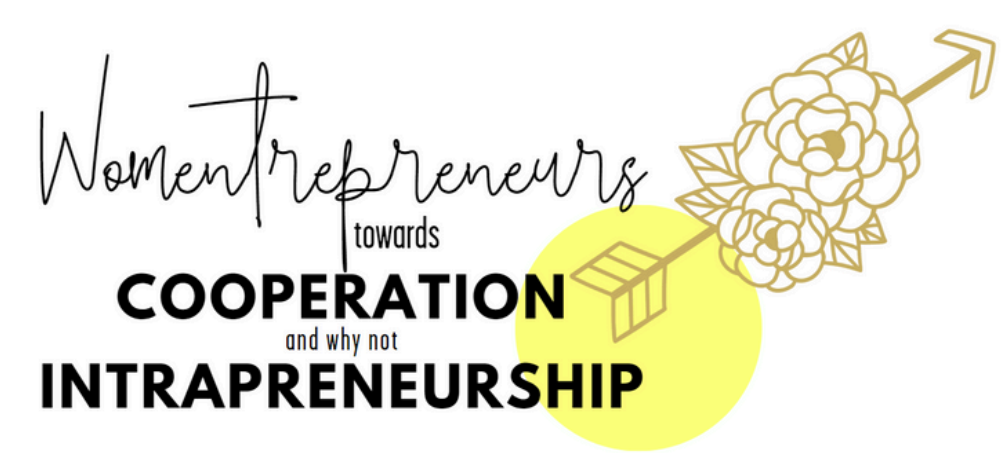
Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP)

Voici ses principales caractéristiques :

- Appartient aux salarié-es : ils sont également les principaux administrateurs de la structure, ils ont le pouvoir de vote le plus élevé dans la structure (mini 65%)
- Permet de réunir des salarié-es et d'autres personnes/ entreprises qui croient en la viabilité économique et l'utilité sociale du projet
- La loi exige d'injecter dans la structure la majorité des bénéfices
- Le pouvoir de vote n'est pas déterminé par le montant investi par les gens : 1 personne = 1 vote

Exemple : DURALEX





Co-funded by
the European Union

COOPÉRATION



SEGE
GREEK ASSOCIATION OF
WOMEN ENTREPRENEURS

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Voici ses principales caractéristiques :

- Appartiennent aux membres, qui incluent les salariés, mais sous cette forme ils ne disposent pas de la majorité du pouvoir de vote dans la structure (maximum 49%).
- A part ça, mêmes caractéristiques qu'un SCOP (mais ce n'est pas une petite différence)
- Peut avoir des bénévoles

Exemple : Kejal, Le Champ Commun, L'Echosystème



**Co-funded by
the European Union**

INTRAPRENEURIAT

INTRAPRENARIAT

Il s'agit du fait de développer un projet au sein d'une structure existante, qui aide l'entrepreneur avec son réseau, en lui permettant d'utiliser le matériel, parfois en effectuant des fonctions support...

Il est plus facile de démarrer le projet car il ne nécessite pas de créer une nouvelle structure juridique.

S'agissant davantage d'une manière de faire que d'une forme juridique à proprement parler, elle peut s'exercer dans une grande diversité de situations : alternance, formation, stage, bénévolat, portage salarial (comme le pratique la CAE, Coopérative d'Activité et d'Emploi).

Une CAE peut accueillir de nombreux-ses entrepreneur-es aux activités diverses, comme l'organisation d'événements socioculturels ou encore la production de boissons écoresponsables.

Example of CAE in Brittany : Avant-Premières, Elan Créateur



Co-funded by
the European Union

INTRAPRENEURIAT

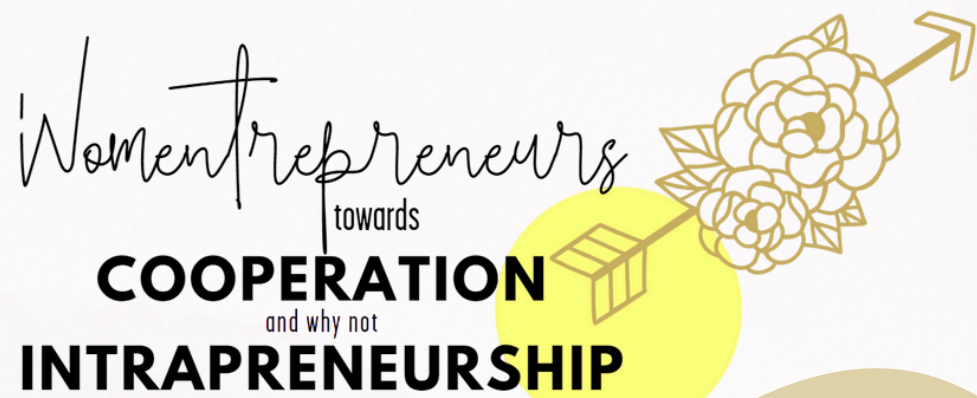
EXEMPLES DE PROJETS QUI ONT DÉBUTÉ EN INTRAPRENEURIAT



Sokha est le fondateur de l'association Dudiwan, qui promeut la ludification des apprentissages. Il a commencé à créer des activités dans ce domaine, organisées par une autre association, Intercultura, qui lui a permis de mieux connaître les programmes européens.



Sabrina est la coordinatrice de l'association « Les Amis de la Porterie », qui vise à créer un café culturel dans un ancien bâtiment du village de Bégard. Pour développer ce projet, elle a été accueillie par la municipalité de Bégard, ce qui lui a permis de mieux connaître les associations et la population locales et d'entrer en contact avec elles.



Co-funded by
the European Union

MODÈLES DE COOPÉRATIVES EN GRÈCE



SEGE
GREEK ASSOCIATION OF
WOMEN ENTREPRENEURS

EN GRÈCE

EN GRÈCE, LES FORMES JURIDIQUES DE COOPÉRATION SONT DES FORMES COMPARABLES, VOIRE SIMILAIRES, AUX MODÈLES COOPÉRATIFS FRANÇAIS, BIEN QU'ELLES PRÉSENTENT QUELQUES DIFFÉRENCES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES. PARMI LES FORMES JURIDIQUES CONNUES ET UTILISÉES, ON TROUVE :

- ENTREPRISES COOPÉRATIVES SOCIALES (KOIN.S.EP.)
- SOCIÉTÉS CIVILES À BUT NON LUCRATIF (AMKE)
- COOPÉRATIVES DE TRAVAILLEURS

VOYONS QUELLES SONT LEURS CARACTÉRISTIQUES, LEURS FORCES ET LEURS DIFFÉRENCES !



Co-funded by
the European Union

COOPÉRATION

1. Entreprises coopératives sociales (Koin.S.Ep)

- → Comparable à : SCIC (et partiellement SCOP)
- Créée en vertu de la loi 4019/2011, modifiée ultérieurement par la loi 4430/2016.
- Elles font partie de l'économie sociale et solidaire, à but non lucratif ou à but lucratif limité.
- Leur objectif est de répondre aux besoins d'intégration sociale, de développement local, de services culturels et environnementaux, etc.
- Elles peuvent employer du personnel et générer des bénéfices, mais les bénéfices sont principalement réinvestis dans l'entreprise.





Co-funded by
the European Union

COOPÉRATION

1.2. Types de Koin.S.Ep. :

Il en existe différents types selon leur mission :

- Koin.S.Ep. d'insertion (pour l'inclusion sociale des groupes vulnérables, par exemple les personnes handicapées, les chômeurs de longue durée)
- Koin.S.Ep. d'intérêt social et collectif (similaire à la SCIC – à finalité culturelle, sociale et environnementale)
- Koin.S.Ep. de production (plus proche des SCOP – coopératives de travailleurs axées sur l'activité économique)





Co-funded by
the European Union

COOPÉRATION

3. Sociétés civiles à but non lucratif (AMKE)

- Comparable à : Associations françaises (loi 1901)
- Réglementé par le Code civil grec.
- Généralement fondées à des fins non lucratives telles que l'éducation, la culture, la santé, l'environnement.
- Elles peuvent exercer des activités économiques à condition que les bénéfices ne soient pas distribués.
- Couramment utilisé par les ONG, les organisations culturelles, etc.



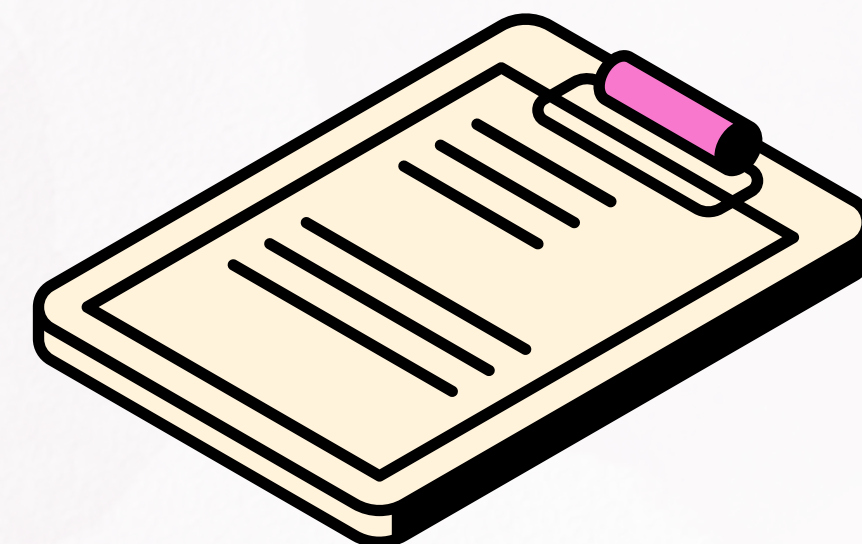


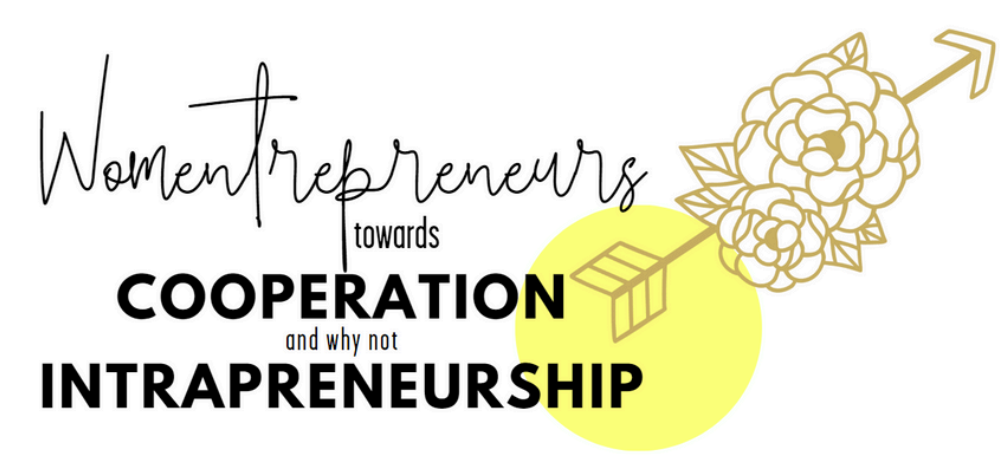
Co-funded by
the European Union

COOPÉRATION

4. Coopératives de travailleurs

- → Très similaire à : SCOP (entreprises détenues par les travailleurs)
- Reconnu en vertu de la loi 4430/2016.
- Formé exclusivement par des particuliers, qui sont à la fois propriétaires et travailleurs.
- Les bénéfices sont distribués en partie entre les membres, mais une grande partie est réinvestie.





Co-funded by
the European Union

MERCI
ΕΥΧΑΡΙΣΤΙΑ



SEGE
GREEK ASSOCIATION OF
WOMEN ENTREPRENEURS